



Ville de Châteauneuf sur Charente

Membres en exercice : 27

Membres présents : 18

Suffrages exprimés : 24

Délibération N° 2023-99  
Conseil Municipal du 20 Septembre 2023

DATE DE CONVOCATION : 14 SEPTEMBRE 2023

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE -- M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - T. DEGRANDE - P. FRÉON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.F. CESSAC - P. ORMECHE - S. BROUILLET - W. BOURGEOU - A. DUBRUN -- H. ROSARIO - S. RAYNAUD - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU

CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - G. MIGNON donne pouvoir à P. FRÉON - J.P. DESLIAS donne pouvoir à W. BOURGEOU - K. PERROIS donne pouvoir à T. DEGRANDE - F. GUIRAO donne pouvoir à B. LAFAYE - P. BERTON donne pouvoir à S. BUTET

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - G. MIGNON - J.P. DESLIAS - K. PERROIS - F. GUIRAO - P. BERTON - P. MAURY - E. PILLARD-CLÉMENTEL

CONSEILLER MUNICIPAL ABSENT : S. DELIMOGES

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.A. CHEVALIER

OBJET : RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER SUITE AU PASSAGE A L'INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n° 2023-78 du Conseil Municipal du 29 juin 2023 relative à l'adoption du référentiel M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

CONSIDÉRANT que le passage à la M57 implique de se doter d'un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire suivant sa mise en place,

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et financier a pour objectif de formaliser et préciser les principales règles de gestion financière applicables aux communes,

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et financier est valable pour la durée de la mandature, il peut être révisé par le Conseil Municipal en fonction d'ultérieures modifications législatives et réglementaires ou pour des besoins d'adaptation des règles de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide **PAR 24 VOIX POUR** :

- ✓ D'approuver le règlement budgétaire et financier annexé à la présente délibération et de fixer son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,
- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.